

Le 28 janvier 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2014 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le vingt-huitième jour de janvier deux mille quatorze à vingt heures trente.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire  
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1  
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2  
M. Michel Sarao, conseiller siège no 3  
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4  
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5  
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

#### ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session extraordinaire
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Achat d'une propriété – projet communautaire
- 4.0 Mandat notaire
- 5.0 Questions de l'assemblée
- 6.0 Levée de la séance

---

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R14-01-018  
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R14-01-019  
Achat d'une  
propriété -  
Projet  
communautaire

ATTENDU QU'une offre d'achat a été faite lors de la séance du conseil du 13 janvier 2014 sous la résolution no R14-01-014;

ATTENDU QU'une vérification du bâtiment a été effectuée par l'architecte Monique Brunet et que le résultat de cette inspection indique que le bâtiment est en bon état;

ATTENDU QUE suite à des négociations, une entente est intervenue avec le vendeur au montant de cent trente mille dollars ( \$ 130,000.00 );

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes achète la propriété située au 898, Principale au montant de cent trente mille dollars ( \$ 130,000.00 )

ADOPTÉE

Le 28 janvier 2014

R14-01-020  
Mandat au  
notaire

ATTENDU QUE la municipalité achète la propriété située au 898, Principale, Notre-Dame-de-Lourdes;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de donner le mandat au notaire Nicole Provencher pour la signature du contrat.

QUE monsieur le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h35 et se termine à 20h35.

R14-01-021  
Levée de la  
séance

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales